



**COMPAGNIE
FONCIÈRE
INTERNATIONALE**

CFI – Compagnie Foncière Internationale annonce la levée d'environ 397.000 € dans le cadre de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, essentiellement souscrite par Financière Apsys

Paris, le 23 décembre 2025

CFI – Compagnie Foncière Internationale (Euronext Paris, ISIN : FR0000037475), société spécialisée dans la détention et la gestion d'immeubles à usage commercial, ayant à la fin de l'année 2014 cédé l'ensemble de ses actifs (« **CFI** »), annonce ce jour la levée d'un montant brut de 397.214,16 € (soit le montant cible envisagé) par l'émission de 427.112 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») dans le cadre de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« **DPS** »), dont la période de souscription s'est déroulée du 11 décembre 2025 au 18 décembre 2025 (inclus) (l'**'Augmentation de Capital'**) destinée à apurer ses pertes antérieures et reconstituer ses capitaux propres.

Résultats de l'Augmentation de Capital

A l'issue de la période de souscription, la demande totale a porté sur 487.323 Actions Nouvelles, soit un taux de souscription de 114 % :

- 407.732 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 95 % des Actions Nouvelles à émettre, en ce compris 380.603 Actions Nouvelles souscrites par Financière Apsys, actionnaire majoritaire de la Société à hauteur de 89,13 % avant réalisation de l'opération, et
- 79.591 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre réductible, représentant environ 19 % des Actions Nouvelles à émettre.

Par conséquent, les Actions Nouvelles restant disponibles après exercice des DPS réservés aux actionnaires ou aux cessionnaires desdits droits ont été réparties entre les souscripteurs à titre réductible selon un coefficient de 0,024284479 calculé sur le nombre de droits appuyant la souscription faite à titre irréductible sans tenir compte des fractions et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'actions demandées à titre réductible (le nombre d'actions souscrites à titre réductible étant ramené à 19.380).

Le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'élève ainsi à 397.214,16 € et se traduit par l'émission de 427.112 Actions Nouvelles à un prix de souscription de 0,93 € par Action Nouvelle (soit 0,05 € de nominal et 0,88 € de prime d'émission).

Calendrier indicatif

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris des actions nouvelles résultant de l'Augmentation de Capital sont prévus pour le 29 décembre 2025.



**COMPAGNIE
FONCIÈRE
INTERNATIONALE**

Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne sous le code ISIN FR0000037475.

Raisons de l'offre

Les fonds levés dans le cadre de cette opération permettront de reconstituer les capitaux propres de la Société dans la continuité de la réduction de capital opérée avant le lancement de l'Augmentation de Capital.

Préalablement au lancement de l'Augmentation de Capital la Société a, en effet, procédé à une réduction de capital d'une somme de 205.014 € par voie de diminution de la valeur nominale des actions. Le capital social de CFI a ainsi été réduit de 247.724,96 € à 42.711,20 € par réduction de la valeur nominale de chaque action de 0,29 € à 0,05 €.

Incidence sur la répartition du capital et des droits de vote de la Société

Répartition du capital et des droits de vote avant l'émission des Actions Nouvelles

Préalablement à l'Augmentation de Capital, et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat de la Société était la suivante :

Actionnaire	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Financière Apsys SAS	761.206	89,11 %	89,11 %
Public	92.467	10,82 %	10,82 %
Actions propres	551	0,07 %	0,07 %
Total	854.224	100 %	100 %

(1) Sur la base d'un nombre de droits de vote théoriques conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Répartition du capital et des droits de vote après l'émission des Actions Nouvelles

Post Augmentation de Capital, et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat de la Société sera la suivante :

Actionnaire	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Financière Apsys SAS	1.160.294	90,55 %	90,55 %
Public	120.491	9,40 %	9,40 %
Actions propres	551	0,04 %	0,04 %
Total	1.281.336	100 %	100 %

(1) Sur la base d'un nombre de droits de vote théoriques conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Document d'Information

Un document d'information a été préparé pour les besoins de l'offre (l'admissions aux négociations des Actions Nouvelles sur le marché réglementé d'Euronext Paris) conformément à l'annexe IX du règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Document



**COMPAGNIE
FONCIÈRE
INTERNATIONALE**

d'Information ») concernant le prospectus à publier lors de l'offre au public de valeurs mobilières ou de leur admission à la négociation sur un marché réglementé (le « Règlement Prospectus »).

Le Document d'Information peut être consulté, sous réserve de certaines restrictions, sur le site internet de la Société : www.cfi-france.com. Le Document d'Information a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 5 décembre 2025.

Le Document d'Information ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus, et n'a pas été soumis à l'examen et à l'approbation de l'AMF, en tant qu'autorité compétente conformément à l'article 20 du Règlement Prospectus.

Engagements d'abstention et de conservation

Néant.

Dilution

Incidence de l'émission sur les capitaux propres par action	
Avant l'émission des Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital	-0,23 €
Après l'émission des 427.112 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital	0,11

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire	
Avant l'émission des Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital	1,00 %
Après l'émission des 427.112 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital	0,67 %

Facteurs de risque

Les principaux facteurs de risques liés à l'émission figurent ci-après :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;



**COMPAGNIE
FONCIÈRE
INTERNATIONALE**

- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation au capital de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits section XIV du rapport de gestion 2024 et la section II du rapport financier semestriel au 30 juin 2025 disponibles sur le site internet de la Société (<https://www.cfi-france.com/>).

A propos de CFI – Compagnie Foncière Internationale

CFI – Compagnie Foncière Internationale (Euronext Paris, ISIN : FR0000037475) est une société spécialisée dans la détention et la gestion d'immeubles à usage commercial. À la fin de l'année 2014, CFI a cédé l'ensemble de ses actifs.

Pour plus d'informations : <https://www.cfi-france.com/> ou +33 (0)1 40 07 81 03

Libellé : CFI – Compagnie Foncière Internationale

Code ISIN : FR0000037475

Mnémonique : CFI

Nombre d'actions composant le capital social : 1.281.336 actions

Contact

CFI

28-32 Avenue Victor Hugo

FR-75116 Paris

France

Numéro de téléphone : [+33 \(0\)1 40 07 81 03](tel:+33(0)140078103)

Fax : [+33 \(0\)1 40 07 85 12](tel:+33(0)140078512)

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société CFI – Compagnie Foncière Internationale ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a



COMPAGNIE
FONCIÈRE
INTERNATIONALE

été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société CFI – Compagnie Foncière Internationale peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société CFI – Compagnie Foncière Internationale n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société CFI – Compagnie Foncière Internationale d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société CFI – Compagnie Foncière Internationale n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société CFI – Compagnie Foncière Internationale n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.